DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.030

L'an deux mille vingt, le 18 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juillet 2020

Le 10 juillet 2020

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ: Néant

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT. M. Christophe PLASSARD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBIET: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN

DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET

D'ÉQUIPEMENT RURAL (SDEER)

RAPPORTEUR: M. SIMONNET

VOTE: 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La Ville de Royan est membre du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) de la Charente-Maritime.

La commune, ayant une population supérieure à quinze mille habitants, doit être représentée, conformément aux statuts du Syndicat, par deux délégués titulaires, chacun étant adjoint de deux suppléants classés par ordre de priorité.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, conformément aux articles L. 5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à l'élection des nouveaux délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le courrier du SDEER du 26 février 2020,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

ÉLIT

- comme délégués de la ville de Royan au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime :

1er titulaire: M. Didier SIMONNET1er suppléant du 1er titulaire: M. Gilbert THULEAU2ème suppléant du 1er titulaire: M. Gilbert LOUX

2^{ème} titulaire : M. Julien DURESSAY

 1^{er} suppléant du 2^{em} titulaire : Mme. Corinne MAROLLEAU

2^{ème} suppléant du 2^{ème} titulaire : M. Gérard FILOCHE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Le Maire, Patrick MARENGO

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 juillet 2020 Certifié Conforme

Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS